LA SCÈNE SANGLANTE DE LA CLINIQUE D'ESQUERMES, A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le visage de l'éminent professeur est d'une force d'expression saisissante. Les yeux sont mi-clos mais leur lumière est vive et ne paraît avoir rien perdu de ce qu'ils ont toujours eu de supérieurement intelligents.

LA SANTÉ DE M. RAVIART

Nous nous sommes enquis de son état de santé :

— Je vais bien mieux. La fièvre baisse. Regardez le graphique des températures. Le maximum que j'ai eu c'est 38°6, ce matin j'avais 37°5. J'ai assez bien dormi la nuit dernière. Je crois que je l'ai échappé belle mais que je m'en tirerai bien. Que voulez-vous ? Nous avons un métier dangereux et c'est la règle du jeu.

VULGARISER LA PATHOLOGIE MENTALE

Sans que nous ayons à poser des questions, M. Raviart s'animant progressivement poursuivait :

— Le public s'imagine que pour être fou il faut danser sur la tête et casser des carreaux. Il a besoin d'être initié. Il ne se fait aucune idée de l'aliénation mentale. Le rôle de la Presse à ce sujet est très important. Elle se doit de vulgariser les choses, les notions de pathologie mentale. Un individu n'a pas besoin d'être fou à lier pour être interné. Il y a internement et internement. Il y a des personnes qui doivent être enfermées et soignées avec douceur parce qu'elles constituent un danger social.

UNE TOUCHANTE MANIFESTATION CONFRATERNELLE

Comme nous lui recommandions de ménager ses forces, conformément à l'expression recommandation de la Sœur de service qui nous avait demandé de prendre soin de ne pas fatiguer le blessé, M. Raviart passa outre là-dessus et nous dit :

— Dites bien de quelle manière admirable j'ai été soigné. Le professeur Lambret a mis toute sa prodigieuse science, son expérience qui est grande, et son habileté qui est notoire, à faire du grand blessé que j'étais, le malade que je suis. Ses assistants, les docteurs Bizart et Lefebvre s'y emploient de tout leur cœur. Tout le monde est charmant pour moi et voyez les lettres que j'ai reçues ce matin de mes amis et des médecine de la région, de Paris et d'ailleurs. Je suis très touché de cette belle manifestation confraternelle.

LE PROFESSEUR NOUS PARLE DE Mme LEPLAT

La prescience de M. le professeur Raviart lui fit nous dire :

— J'ai toujours eu bien raison de dire que Mme Leplat était dangereuse. Vous en voyez la preuve. Je ne me suis pour ainsi dire presque pas occupé d'elle. Je ne m'en suis inquiété qu'à titre de directeur de la clinique d'Esquermes où elle était en traitement et ce, à mon retour d'Espagne. *Il est incontestable qu'elle est folle et qu'elle devait être soignée avec ménagements et avec douceur.* Il n'est pas permis au profane de porter un jugement sur une personne. Il ne peut pas savoir si elle est folle. Les psychiâtres sont les seuls juges de l'état d'équilibre mental d'un individu.

— Après son évasion et son retour d'Amiens, pourquoi ne l'a-t-on pas appréhendée ? avons-nous risqué de dire !

— Ah ! je sais bien ! Voyez-vous je suis allé voir M. le Procureur à ce moment là et le lui ai dit : « Cette femme est un danger permanent pour vous comme pour mes confrères, d'autant plus qu'on savait qu'elle se promenait avec un revolver.

LE RÉCIT DU DRAME PAR M. RAVIART

— Je l'ai reçue, comme si je recevais une Mlle Leroy inconnue et comme il se doit : Il est, n'est-ce pas, impossible de concevoir qu'une cliente vienne en consultation avec un revolver dans son manteau ? *Je ne l'ai pas reconnue* pour la bonne raison que je l'avais à peine aperçue dans le temps. Je me suis levé pour leur offrir un siège, à elle et au vieillard qui l'accompagnait et ce qui s'est passé a duré cinq secondes à peine. Elle s'est avancée vers moi, a prononcé trois ou quatre mots et a tiré à quarante centimètres de moi. Ils se sont enfuis, je les ai rattrapés dans le vestibule. Si ce qui s'est passé dans mon cabinet est un peu vague dans ma mémoire, et j'ai l'impression d'avoir été, en quelque sorte absent, j'ai le plus exact souvenir des faits qui se sont produits devant la porte de sortie. J'ai saisi le bras de Mme Leplat. Son père était toujours là. Mme Lepat s'est coudain effondrée sur le tapis-brosse de l'entrée et je suis tombé dessus. A ce moment-là, le père est parti mais tout doucement, par la porte entrebâillée, à l'anglaise et, la porte franchie, il a dû courir.

C'est un cas singulier que la différence de notions de discernement que j'ai eu au moment où j'ai reçu les cinq balles et celui de ma lutte avec mon agresseur. C'est d'abord une sorte d'anesthésie qui m'empêche de réaliser les choses, puis c'est une période extralucide qui pourrait me permettre à cinq jours de distance, de décomposer les mouvements.

Avez-vous vu une exécution capitale ? Cela dure un quart d'heure, vingt minutes. Tous les gestes qui s'accomplissent demeurent décomposés dans l'esprit de celui qui assiste à ce spectacle.

Dites bien tout cela. J'ai lu avec plaisir que vous avez bien suivi cette affaire et tout ce que vous en dites me paraît fort juste.

— Nous sommes arrivés au moment où la voiture d'ambulance venait vous prendre.

— Est-ce que Mme Leplat a été emmenée avant moi ?

— Oui. M. le Professeur, environ dix minutes avant.

— Vous avez vu, je crois, Mme Raviart ces jours-ci ? Elle n'est pas trop abattue ? Son cœur est faible et elle ne peut se déplacer, mais je vois deux ou trois fois par jour mon fils Jean.

Nous songions, en quittant la clinique, combien M. le professeur Raviart a l'âme forte et tant de cœur ! Et qu'il faut être un homme d'élite pour que, s'affranchissant de la souffrance, il puisse déjà émettre avec tant de clarté un aussi exact raisonnement de pathologie mentale sur un cas d'espèce appliqué à son détriment.

La sereine philosophie qui éclaire son cerveau neutralise automatiquement les douleurs dont il est présentement affligé.

L'ARRIVÉE A LILLE DE M. COUDERT

Nous avons eu, dans notre édition d'hier, la primeur de la nouvelle suivante, émanant de notre correspondant particulier à Amiens.

« M. Coudert, qui s'était réfugié chez sa fille, demeurant à Amiens, a décidé de regagner Lille aujourd'hui pour fournir au Parquet de cette ville toutes indications utiles concernant la scène sanglante de l'Asile d'Esquermes.

» Signalons que la fille de M. Coudert, Mme Hue considère sa sœur, Mme Leplat, comme une exaltée et a toujours tenu le docteur Leplat en haute estime ».

On sait, qu'en effet, M. Coudert avait écrit à M. le Procureur de la République de Lille pour lui dire qu'il se tenait à sa disposition.

M. PHILIPPE COUDERT

M. Philippe Coudert, père de Mme A. Leplat, est arrivé à Lille par le train qui entre en gare à 10 h. 47.

Ce vieil homme a l'apparence du signalement que nous avons donné dans notre édition de vendredi.

Un petit chapeau en feutre noir, à peine posé sur sa tête, un cache-col en coton et soie claire tricotée lui tient lieu de faux-col, un pardessus gris-fer usagé lui tombe sur les genoux et son pantalon noir trop long est arrêté trop tôt par des gros souliers.

Ses cheveux sont d'un gris-souris et coupés courts, son front est proéminent et exigu, ses yeux ont une expression d'ahurissement, son nez est fort, sa moustache est d'un gris plus clair que ses cheveux et embroussaillée.

Il est petit, 1 mètre 55 environ et paraît âgé d'une soixantaine d'années. Il est illétré et fermé à toutes les subtilités de la langue française. C'est un rude paysan de Beaulieu-sur-Dordogne, un de ces fils du sud de la Corrèze, né dans les confins du Quercy et du Bas-Limousin et qui a passé sa dure vie de cultivateur, au fond de la vallée, parmi les horizons bornés et proches des Puy d'Auvergne et des Lausee du Rouergue. Il a tiré du sol ingrat, de son coin natal, tout ce qui se pouvait et il est comme ces hommes attachée à leur terre, frustre, obstiné, impavide comme les grès rougeâtres du sol qu'il cultiva.

SA VISITE A HEM

Il faut se pénétrer de l'idée que cet homme a été et est encore sans doute exempt de toute mauvaise intention. Il est venu pour réconforter sa fille. Mme Leplat l'a mise devant le plus terrible des faits accomplis. Il s'est enfui à Amiens. On conçoit que M. Coudert soit désemparé, surpris des plus petites choses, méfiant... et surtout profondément malheureux.

Sa première idée fut d'aller au Palais de Justice, but initial de son voyage, puis il se ravise et pensant avec attendrissement à son petit fils Roger il décide d'aller à Hem à la faveur d'une auto bien complaisante.

La voiture le conduisit chez Mme De Raedt, l'ex-nourrice de l'enfant de Mme Leplat et à qui il rendit la dernière visite le jour du drame.

Lorsque l'excellente femme qu'est Mme De Raedt lui eut annoncé que l'enfant avait été repris par M. Leplat ce fut une longue explosion de douleur, puis il se rendit chez M. Leplat où une scène émouvante se déroula.

C'est en sanglotant que le vieillard embrassa son petit-fils, un peu effrayé par la scène. Il n'est pas de spectacle plus triste que de voir les larmes sur le visage parcheminé d'un vieillard malheureux.

L'ARRIVÉE DE M. COUDERT AU PALAIS DE JUSTICE

M. Coudert est retourné chez Mme De Raedt où il s'est un peu alimenté, puis accompagné de Mme Macquet, il prit le tramway pour Lille.

Nos lecteurs se rappellent les intéressantes déclarations que nous ont faites ces deux amies de Mme Leplat.

Il était 15 h. 20 environ et nous attendions Me Jacquin, défenseur de Mme Leplat, qui était allé à la prison pour s'entretenir avec sa cliente. Nous nous trouvions devant le marchee du balcon du Palais de Justice, lorsque soudain, venant vers nous d'un pas rapide et décidé nous reconnûmes Mme Macquet et M. Coudert.

Comme ils venaient au Tribunal pour la première fois, nous les conduisîmes au cabinet de M. Glorian, juge d'instruction, de qui venait la convocation à laquelle le témoin se rendait.

DANS LES COULOIRS DE L'INSTRUCTION

Deux témoins attendaient et ce n'est qu'à son tour que M. Coudert pouvait être introduit.

Une heure s'écoula de longue attente pour le père de Mme Leplat. Craignant d'être photographié et réfractaire à toute interview comme à poser de face devant l'objectif, le vieux père Coudert, las, déprimé, harrassé de fatigue, sanglotant, s'obstina à nous tourner le dos.

C'est en vain que Me Jacquin essaya de l'interroger et valnes aussi furent nos questions.

Cependant, nous avons pu obtenir quelques renseignements. Il parlait spasmodiquement, par saccades, comme forcé, d'un accent curieux qui tient de l'élocution chantante et labiale des Garonnais et du ton dental « rocailleux » et bref des indigènes du Limousins. Il semblait, dans ses phrases courtes et hachées, que tous les torrents du Massif Central passaient entre ses dents serrées.

— Je suis un malheureux ! Je ne pouvais pas savoir ! Je suis parti comme affolé à travers la ville. J'ai demandé la gare. J'ai pris le train pour Amiens. J'ignorais l'adresse de ma fille chez qui j'allais. J'ai cherché. Je ne sais pas lire. J'ai demandé. J'ai trouvé.

Comme nous insistions pour avoir des précisions :

— Je dirai tout aux hommes de loi. Le Président m'attend, je raconterai ce que je sais.

M. LE PROCUREUR ET M. GLORIAN L'INTERROGENT

A 16 h. 30, le planton du procureur venait chercher M. Coudert pour le conduire auprès de M. Bornay qui l'interrogea jusqu'à 17 h.

Lorsque M. Coudert nous croisa devant le vestibule du cabinet de M. le Procureur, il dissimula son visage avec son chapeau, dans la crainte où il se trouvait d'être photographié.

L'interrogatoire que lui fit subir M. Glorian fut long, difficile. M. Coudert a des absences de mémoire et son récit réticent et amphigourique peut se résumer ainsi :

—Nous étions venus à Lille pour voir les hommes de loi. En allant chez le médecin (etc), j'ai cru aller chez le procureur. Nous sommes entrés dans le bureau. Elle a tiré. Nous sommes partis. A la porte je me suis trouvé seul. Je ne sais plus rien. Je voudrais voir Alice.

On sait que Mme Leplat se prénomme Adrienne, Alice.

CE QUE NOUS DIT Me JACQUIN

Nous avons interrogé le distingué avocat de Mme Leplat dans le péristyle de la salle des Pas-Perdus.

— Il n'y a rien à en tirer. Tel père, telle fille... butée, têtue, intraitable. Il douterait qu'il ait vu l'avocat de sa fille si je n'étais en robe. Il faudra le prendre doucement.

— Que fait Mme Leplat ?

— Elle est calme, trop calme, comme prostrée et dans un état curieux d'inconscience fait la conception particulière qu'elle a de sa responsabilité pénale dans l'acte qu'elle a commis. Elle a été anesthésiée au chloroforme lors de la remise en place de l'articulation de son épaule et elle me disait tout à l'heure que dans l'inconscient, elle a vu en rêve son père pendu à une corde et qu'elle a eu très peur. Il en est résulté un peu de fièvre. Son bras lui fait toujours mal ; elle se trouve fort fatiguée. Je lui ai dit que son père allait venir à Lille aujourd'hui et c'est la seule joie qu'elle a éprouvée depuis longtemps.

— Sur le drame, que dit-elle ?

— Elle continue à dire qu'on a trop tardé à lui rendre justice, qu'elle en était une trop facile victime et qu'elle a voulu se venger.

— Elle regrette son acte ?

— Profondément, de tout son grand cœur.

— N'était-il pas question de l'interner à nouveau ces temps-ci ?

— Non ! Pas du tout. Il n'en a plus été question. N'oubliez pas qu'elle était demeurée également la gardienne de son enfant. Voilà encore une preuve qu'elle n'était pas considérée comme folle, cette décision de justice ayant l'autorité de la chose jugée. On a tout fait pour frauder sur ses droits, pour l'en fustrer. Folle cette femme ? Non, non et non !

CE QUE DIT LE Dr PARMENTIER

Nous avons dit que M. le docteur Parmentier, de Lannoy, délivra en juin 1929 le premier certificat attestant que Mme Leplat présentait des troubles mentaux qui exigeaient sa mise en observation à la clinique d'Esquermes.

M. le docteur Parmentier a déclaré :

« J'ai appris avec émotion, mais sans surprise, la tentative de meurtre de Mme Leplat. J'avais annoncé que cette femme était dangereuse pour la sécurité publique. Je l'ai jugée malade mentale le jour où je l'ai entendue délirer aux pieds du cadavre de son enfant, alors que je lui rendais une visite de condoléances. Les faits de dispute continuelles et de violation de sépulture n'ont fait que confirmer mon opinion personnelle.

Malheureusement, elle n'est pas facile à dépister comme malade mentale. Ce n'est que sous le coup d'une grande émotion ou d'une colère qu'elle a accompli des actes dont elle n'est pas responsable, par exemple : port d'arme prohibée, menaces de mort, violation de sépulture, violation de domicile, coups de revolver, etc..., car nombreux furent ses délits.

A 16 ans, elle se servit déjà du revolver, ce qui est anormal chez une jeune fille. Les médecine aliénistes ne peuvent connaître son degré de responsabilité que suivant le moment où ils peuvent l'interroger, et, comme elle est, malgré tout très intelligente, elle devient prudente et réticente devant un médecin. On ne peut la juger malade que dans un moment de grande émotion et de surexcitation nerveuse. C'est une malheureuse qui à 16 ans, devint une désemparée, grande nerveuse, impulsive et difficile à mener. Elle en viendra aux pires extrémités, je le crains. J'ai failli être sa victime ».

Mme LEPLAT SERA-T-ELLE EXAMINÉE PAR DES ALIÉNISTES ?

M. Glorian, juge d'instruction, n'interrogera pas Mme Leplat avant une dizaine de jours.

Une confrontation entre la victime et Mme Leplat est prévisible mais à une date très éloignée.

Cette démarche est subordonnée à la durée de la maladie de M. le professeur Raviart.

Nous ne saurions affirmer que M. Glorian fera examiner l'inculpée par des médecine aliénistes de la capitale. M. le juge d'instruction n'ayant pas encore pris de décision nette et définitive à ce sujet.

Quoiqu'il en soit, la justice et vraisemblablement la cour d'assises auront à rechercher l'origine d'une affaire qui est appelée à avoir un retentissement considérable tant en raison de la singulière cause du drame que de la personnalité de M. Raviart, qui est un savant à la valeur professionnelle duquel tout le monde rend un juste hommage. — **FRED.**

LES MÉFAITS DE LA PLUIE

L'un des plus sensibles est l'exaspération douloureuse des cors aux pieds sous l'influence de l'humidité. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours : 3 fr. 65, Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable ». A Lille : Phie Universelle, pl. Richebé ; à Lens : Phie Dieuzède, place Jean-Jaurès.

DEUX MAIRES COMMUNISTES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI SONT SUSPENDUS

M. le Préfet du Nord vient de prendre un double arrêté qui a pour effet de suspendre de leurs fonctions pour un mois chacun, les maires communistes d'*Aniche* et d'*Erre*.

Pour le maire d'Aniche, *M. Louis Pol*, qui a déjà été plusieurs fois suspendu, la décision est basée sur le fait qu'il a accepté la déclaration, la sachant erronée, des recettes de la salle de cinéma du Syndicat unitaire des verriers, déclaration qui a eu pour conséquence de priver pour 1930 le budget du Bureau de Bienfaisance d'une somme de 28.000 francs.

Pour *M. Antoine Leleu*, qui a remplacé à Erre l'ancien maire, M. Marcel Nézé, révoqué dans les circonstances que l'on sait, la décision porte sur le fait qu'il avait ouvert dans sa commune une souscription publique en faveur des familles des marins bretons sinistrés et qu'il en remit le montant au Secours rouge international.

D'autre part, nous avons annoncé que M. Marcel Nézé, poursuivi pour usurpation de fonction de maire, a été acquitté par le Tribunal correctionnel de Douai. M. le Procureur de la République vient de faire appel du jugement.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les questeurs sortants, MM. Trancband, de la gauche radicale ; Cazals, radical-socialiste, et Barthe, socialiste, seront certainement réélus sans concurrent. On ne prévoit ainsi qu'une seule modification importante du bureau de l'Assemblée, celle qui concerne l'une des vice-présidences.

EN MAI, ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Une élection beaucoup plus importante encore que celle du bureau de la Chambre aura lieu au cours de la session qui va s'ouvrir, celle du président de la République, appelé à succéder à M. Gaston Doumergue, dont le mandat vient à expiration le 13 juin prochain. Selon l'usage, la Chambre et le Sénat seront convoqués en congrès à Versailles, un mois avant cette date, pour désigner le nouveau chef de l'Etat.

Cet événement politique ne manquera pas de susciter dans les milieux parlementaires, à brève échéance, le plus vif intérêt, d'autant plus que M. Gaston Doumergue s'est, jusqu'à présent, énergiquement refusé à envisager une prolongation, même de courte durée, de son septennat et que plusieurs candidats éventuels se trouvent momentanément tenus à l'écart des compétitions politiques pour des motifs de santé, notamment comme MM. Raymond Poincaré et Clémentel. Au Luxembourg des amis de *M. Paul Doumer* mettent déjà en avant le nom du président du Sénat. D'autre part, la candidature de *M. Lebrun*, sénateur de Meurthe-et-Moselle, président du conseil d'administration de la caisse d'amortissement, compte aussi d'actifs partisans dans la Haute Assemblée.

Nombreux, enfin, sont les parlementaires de tous les partis qui verraient avec beaucoup de sympathie l'entrée de *M. Aristide Briand*, à l'Elysée, au mois de juin prochain, comme couronnement de sa longue carrière d'homme d'Etat. Mais jusqu'à présent le ministre des Affaires Etrangères s'est déclaré résolument opposé à un tel projet.

La question du soutien socialiste au cabinet Steeg

M. Paul Boncour publie, dans « La Montagne » de Clermont-Ferrand, un article dans lequel il examine la politique de soutien des socialistes vis-à-vis du cabinet. Il craint que l'attitude de certains de ses amis en se refusant à voter les crédits de la défense nationale, ne fasse le jeu des adversaires du gouvernement et il conclut ainsi :

« Il ne faudrait tout de même pas qu'après avoir reculé devant la discussion à Bordeaux, sous prétexte que cette question (celle de la défense nationale) allait nous diviser, — et en effet, elle nous divise profondément, — on impose par des moyens détournés et par des votes fragmentaires, à certains d'entre nous, une véritable abdication de conscience. On sait bien que ceux-là n'admettront jamais que le socialisme se sépare de la défense nationale. Ils l'admettront moins que jamais, alors que cette même année 1931 vient, en politique extérieure, sous le signe de l'inquiétude et que la France est menacée, et avec elle la paix, et avec elle la démocratie dans le monde, par des dictatures étrangères qui s'appellent le fascisme en Italie, l'hitlérisme en Allemagne et le bolchevisme en Russie, tous les trois prêts à une alliance monstrueuse, si déjà elle n'est pas faite, ainsi qu'en témoignent les poliesses réciproques, les traités, les visites d'escadres, etc., etc.

» Quelle que soit la couleur : noire, brune ou rouge de ces étendards, ce n'est pas avec de vaines promesses verbales que l'Internationale brisera l'œuvre d'une pareille conjonction. *Il me semble que si Jaurès était là, il saurait trouver les accents qu'il faut pour éviter au socialisme cette faute irréparable de se dresser contre les crédits de la défense nationale, alors même que la défense nationale se confond avec la défense de la démocratie et le socialisme lui-même.*

J. wacrenier-menu
PORCELAINES, CRISTAUX, ORFÈVRERIE
84, rue Nationale (angle r. Hôp.-Milit.), LILLE

UN TUÉ, UN DISPARU DANS L'EXPLOSION D'UN GAZOMÈTRE

Hier matin, une violente explosion s'est produite à Copenhague dans une usine à gaz, située dans la partie ouest de la ville. Le gazomètre a sauté. Un ouvrier a été tué. Un autre a disparu. Quelques personnes ont été sérieusement blessées. Toutes les vitres des fenêtres des maisons des environs ont été brisées.

FILLETTE ÉCRASÉE PAR UNE LOCOMOTIVE

Une fillette de 12 ans, Phekla Vegera, habitant avec ses parents polonais la cité ouvrière de la papeterie d'Evergnicourt a été écrasée par une locomotive au moment où elle traversait la voie du chemin de fer.

Le pied broyé et grièvement blessée à la tête, la fillette a succombé à l'hôpital américain de Reims où elle avait été transportée.

SEMENCES SÉLECTIONNÉES
DEMANDER LE CATALOGUE GRATUIT
Maison V. MAIRIE, 155, rue de Paris

M. COOK, SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION DES MINEURS ANGLAIS SERAIT AMPUTÉ

Mme Cook, femme du secrétaire de la Fédération nationale des mineurs anglais, lequel est entré à l'hôpital pour s'y faire soigner une ancienne fracture à la jambe qui le faisait beaucoup souffrir depuis quelque temps, a déclaré dans une interview :

— Il y a longtemps que les médecins ont conseillé à mon mari de suivre un traitement et on craint maintenant que l'amputation ne soit nécessaire.

AFFREUSES VOS MAINS
par les ENGELURES et les CREVASSES
qu'il vous paraît pourtant si facile de faire disparaître à l'aide de la POMMADE ARDAGH
Exigez-la donc - 5 fr. le tube - Toutes pharmacies

COSTE ET BELLONTE ONT REÇU A BRUXELLES UN ACCUEIL ENTHOUSIASTE

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Les aviateurs Coste et Bellonte, venant de Paris, sont arrivés samedi à Bruxelles. Ils ont été reçus à la gare par les délégués de la colonie française et par les personnalités. Le bourgmestre de Saint-Gilles, M. Diderich, leur a souhaité la bienvenue, puis les aviateurs sont sortis de la gare au milieu des acclamations et aux cris de «Vive la France», « Vive Coste, vive Bellonte », qui se succédaient sans interruption. Des étudiants ont hissé les deux héros de l'Atlantique sur leurs épaules et les ont portés jusqu'à leur auto. Les autos se sont mises en route sous les applaudissements enthousiastes de la foule.

Les deux aviateurs ont été reçus au Cercle Gaulois où on leur offrit un déjeuner. Le président, M. Thys et le général Wahis, leur ont souhaité la bienvenue. Coste a répondu puis M. l'ambassadeur de France, le comte de Peretti de la Rocca, a félicité Coste et Bellonte de leur geste amical vis-à-vis de la Belgique, les deux aviateurs venant en effet faire une conférence sur leur voyage au profit des enfants de l'aviateur belge Thieffry, qui a été tué accidentellement au Congo.

A 4 h. 30 ils ont été reçus à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, où un thé était offert en leur honneur M. Max, bourgmestre de Bruxelles, les a complimentés.

Le soir, une assemblée nombreuse se trouvait réunie au Palais des Beaux-Arts. Le prince Charles de Belgique, l'ambassadeur de France, les ministres Jaspard et Nippens étaient en tête de la brillante assistance.

Au milieu du concert, Coste a relaté son voyage et les deux aviateurs français ont été l'objet d'une ovation délirante.

DEUX ACCIDENTS D'AVIATION TROIS MORTS, EN BELGIQUE

(De notre Rédaction Belge)

Un très grave accident d'aviation qui a coûté la vie au pilote Dery et au mécanicien Decoster, s'est produit vers minuit et demie à Melle, sur la ligne de Bruxelles à Gand. L'avion trimoteur assurant le courrier aérien de nuit Bruxelles-Londres, parti à 23 h. 23 de Bruxelles, était arrivé à proximité de Melle lorsque le brouillard l'obligea à faire demi-tour. C'est en tournant qu'une aile de l'avion heurta le sol. Le réservoir fut arraché par le choc et précipité sur le sol. L'avion capota trois fois. Les deux malheureux occupants furent tués sur le coup et leurs corps broyés dans les débris de l'appareil. La tête du pilote avait été littéralement arrachée du corps.

Un autre accident mortel s'est produit au champ d'aviation militaire de Nivelle. Le sergent Van Poitelberghe effectuait un vol au bord d'un appareil Avia. L'appareil a pris brusquement la verticale et est tombé dans un champ. Lorsqu'on arriva auprès du pilote il vivait encore. Il a déclaré que l'appareil s'était mis subitement à piquer et qu'il n'avait pu le redresser. Le pilote est mort quelques heures après.

NEUF AVIATEURS ESPAGNOLS REBELLES ARRIVÉS HIER A ANVERS

A bord de la malle congolaise « Albertville » arrivée hier matin à Anvers, se trouvaient neuf officiers aviateurs espagnols ayant pris part au dernier mouvement révolutionnaire et qui s'étaient embarqués à Lisbonne.

Ce sont : le général Gasalo Quelpo de Llano y Sierra, les commandants Bao, Miranda Carlo et Gonzalès Gil Arture ; les capitaines José de la Roquette, Ignacio Hildago, de Cinaroe, Angel Pastor, José Martinez de Aragon, José Barda et Martin Fernander.

Le général Quelpo de Llano a déclaré que le commandant Gonzaliés Gil Arture 4 les capitaines José de la Roquette, José Barda et Martin Fernander se rendaient directement à Paris, lui et ses amis séjourneront un jour ou deux à Bruxelles puis ils se rendront à Paris.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE DU NORD

Le Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre du Nord s'est réuni en Assemblée plénière à la Préfecture, le samedi 10 janvier, à 15 h., sous la présidence de M. des Rotours, assisté de M. Cassel, chef des Services administratifs.

Sont présents :

MM. Kléber Sory, adjoint au maire de Roubaix ; le professeur Duez, doyen de la Faculté de Droit ; Huyghe, délégué de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord ; Denis, Inspecteur du Travail, représentant l'Inspecteur Divisionnaire du Travail ; Lévêque, directeur de l'Office départemental de placement ; Afriq, directeur de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing ; le docteur Meneau, médecin-chef du Centre d'Appareillage ; Szumlanski, Balavoine (Lille) ; Cannie (La Madeleine) ; Desorbaix (Valenciennes) ; Facon (Lille) ; Maillard (Maubeuge) ; Vincent (Dunkerque) ; Quarez (St-Amand) ; et Speybrock (Tourcoing).

Après adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre dernier, l'Assemblée prend connaissance de diverses communications de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre concernant le personnel du Comité Départemental et l'attribution de subventions aux groupements de victimes de la guerre.

L'Assemblée examine ensuite plusieurs rapports relatifs au fonctionnement de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing et statue sur la vacance des recettes buralistes d'Ecke, Prieches et Haveluy.

MM. les docteurs Meneau et Magnier, Mme Thomassin et M. Facon sont désignés pour faire partie de la commission prévue par l'arrêté ministériel du 22 février 1923 chargée de dresser la liste des candidats aux élections en vue du renouvellement du mandat des membres élus du Comité Départemental.

Le Comité est appelé ensuite à statuer sur 10 demandes d'avances à titre de secours remboursables, 3 demandes de prêts pour habitations à ou marché et 15 demandes de secours et d'allocations à titre exceptionnel.

Il a été attribué pendant le mois de décembre 1930, 49 secours divers s'élevant à la somme de 7.350 fr., 4 secours aux mutilés chargés de famille s'élevant à la somme de 700 fr., 121 secours aux ascendants de militaires morts pour la France s'élevant à la somme de 3.865 fr., 8 familles de mutilés et veuves de guerre ont bénéficié des allocations journalières pendant le temps de la rééducation et s'élevant à la somme de 1.272 francs, 20 familles de veuves pensionnées de la guerre ont bénéficié des allocations journalières au titre de malades suivies par les dispensaires ou leur médecin traitant, s'élevant à la somme de 2.634 fr., 53 familles de pensionnés de guerre réhospitalisés ou soignés à domicile ont bénéficié des allocations journalières s'élevant à la somme de 7.138 fr.

La réunion est levée à 16 heures. La prochaine assemblée aura lieu le 7 février 1931.

RÉVEIL-PENDULE
Bayard-Bayard
CHRÔME INALTÉRABLE
Réveils, Pendules et Pendulettes "Bayard" à tous prix sont fabriqués avec le même soin.

OFFICE NATIONAL DU COMBATTANT

Le Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la guerre, chargé provisoirement de l'application des décisions de l'Office National du Combattant, s'est réuni en assemblée générale le 10 janvier, à 16 h., sous la présidence de M. des Rotours, assisté de M. Cassel, chargé de l'organisation du service administratif du Comité Départemental des Combattants du Nord.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 décembre dernier est adopté.

L'Office National du Combattant a adressé aux Comités Départementaux une instruction relative au remboursement des prêts consentis aux anciens militaires, dont la carte du combattant est retirée.

L'assemblée prend connaissance d'une statistique établie le 31 décembre dernier, indiquant que le nombre de titulaires de la carte du combattant ayant introduit avant le 1er janvier courant une demande d'allocation du combattant est de 6.552, soit, par catégories 1.438 appartenant à la classe 1890 et aux classes antérieures, 7.845 appartenant aux classes 1891 à 1895 et 17.552 appartenant aux classes 1896 à 1900, dont les demandes étaient recevables respectivement à partir du 1er octobre, du 1er novembre et du 1er décembre par catégories.

Le rapport sur le fonctionnement du service administratif indique que le nombre de titulaires de la carte du combattant à la date du 31 décembre 1930 est de 116.500 et que l'on compte encore 11.748 demandes en instance ; d'autre part, le nombre de recours reçus depuis le 1er janvier 1930, en application de l'article 4 du décret du 1er juillet 1930 s'élève à 4.891.

Il a été accordé pendant le mois de décembre dernier, par le service des combattants 63 secours s'élevant ensemble à 9.860 fr. ; 85 allocations journalières s'élevant à 9.205 fr. ; à 39 anciens combattants hospitalisés ou soignés à domicile pour affection se rattachant à la guerre ; 2 allocations aux familles des anciens combattants en rééducation s'élevant à 270 fr. ; 19 avances à titre de secours remboursables pour une somme de 36.000 francs.

L'assemblée statue ensuite sur divers recours et 3 retraits de cartes du combattant ; 11 demandes de secours et allocations à titre exceptionnel ; 18 avances à titre de secours remboursables ; 1 prêt d'honneur à l'établissement ; 5 prêts pour habitations à bon marché.

A l'occasion d'un vœu exprimé par la Ligue des Poilus de Denain en faveur des anciens combattants de la guerre de 1870-1871, il est signalé que depuis le mois de septembre dernier la priorité est accordée tant au Comité Départemental, qu'à l'Office National à cette catégorie de bénéficiaires de la carte du Combattant.

L'assemblée est levée à 17 heures.

La prochaine réunion aura lieu le 7 février 1931.

COMMISSION TECHNIQUE DU GAZ ET DES EAUX POTABLES

La Commission technique départementale du gaz et des eaux potables s'est réunie à la Préfecture le samedi 10 janvier 1931, à 16 h. 30, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord, assisté de MM. Louis Delannoy, chef de la 3e division et Robert Cools, rédacteur principal.

Etaient présents : MM. Jouniaux et Parisette, professeurs à la Faculté des Sciences de Lille ; Duez, doyen de la Faculté de Droit de Lille ; Lami, ingénieur-conseil, et Merché, géomètre expert.

La Commission a donné un avis favorable à l'approbation, par l'autorité préfectorale :

1° De la délibération du Conseil municipal d'Avesnes en date du 29 novembre 1930 fixant les prix de vente du gaz ;

2° Des délibérations des conseils municipaux d'Avesnes et de Ligny-en-Cambrésis, en date des 29 novembre et 2 décembre 1930, ayant trait respectivement aux prix de vente de l'eau en 1930 et à l'encaissement des frais d'installation de branchements particuliers ;

3° Des règlements municipaux des eaux potables des communes de Péronchies et de Villers-en-Cauchies.

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1931. — N° 1

LES YEUX DE RUBIS

par FABIEN

PREMIÈRE PARTIE

I

LE VENGEUR

— Je vous dis que c'est lui... c'est Fécamp... Il nous suit... C'est stupide d'être venu ici !...

— Quelle femmelette ! ricana une voix grêle chevrotante.

« Mon cher Tony, tournez le commutateur et soupons ! cette promenade m'a creusé, « by Jove ». J'ai une faim de louve qui allaite. »

C'était à l'« American Hotel », à Versailles, par une sombre nuit d'hiver, une nuit d'exécution sensationnelle longtemps remise et annoncée depuis la veille par toute la presse comme l'événement le plus dramatique de la saison.

Deux voyageurs — deux Anglais, amateurs certainement d'émotions fortes, sir Stephen et son neveu Tony — venaient de pénétrer dans une pièce obscure de l'appartement loué par eux à grands frais. Un instant encore, ils écoutèrent la rumeur qui montait d'en bas, le bruit de la foule massée sur l'esplanade, puis Tony trouva le commutateur et la lumière jaillit, éclairant un vaste salon luxueusement meublé.

Devant une table toute servie, un homme était assis déjà, un petit vieillard chétif, ratatiné, grelottant, enveloppé jusqu'au cou dans une somptueuse pelisse aux longs poils soyeux : sir Stephen.

Une chose frappait tout d'abord chez lui : sa maigreur effrayante, squelettique en quelque sorte. Avec sa peau parcheminée, ses mains chargées de bagues qui vacillaient autour des phalanges ossifiées, il faisait penser vaguement à quelque momie royale, en rupture de sarcophage. Son visage à peine ridé, mais desséché et réduit, n'avait de vivant que les yeux, des yeux étranges, dont les prunelles sombres avaient des reflets de sang et qui semblaient comme certains cristaux absorber la lumière et la renvoyer par moments en éclairs rapides et fulgurants.

Le regard avait quelque chose d'inquiétant et de maléfique qui « vous faisait froid », comme dit le langage populaire.

Le neveu — Tony — était un Anglais de vingt-sept à trente ans avec un visage sculptural, une taille moyenne mais bien prise, un beau type de sportsman découplé, musclé comme un boxeur.

Cet homme qui, pourtant, semblait de taille à se défendre, avait en ce moment dans ses attitudes, dans ses gestes, dans toute sa personne, quelque chose de craintif, d'inquiet. Evidemment, il était venu là à contre-cœur et c'est sans plaisir qu'à cette minute, il déplaît sa serviette.

Cependant, sir Stephen, toujours agité et frétillant, remontait sa pelisse autour de sa frileuse carcasse :

— Hé-! fit-il, ça pince décidément. Il ne fera pas bon se promener tout à l'heure le cou nu.

L'autre avait tressailli :

— Vous avez des plaisanteries stupides, grommela-t-il.

A cet instant, en bas, sous les arbres de l'esplanade, une sour